



**Municipalité de
Saint-Patrice-de-Beaurivage**

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée greffière-trésorière de la Municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage qui aura lieu le **9 septembre 2025** à 19 h 30, au 477, rue Principale à Saint-Patrice-de-Beaurivage, le conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation mineure demandée	Article réglementaire visé
276, rue Belfast	Rendre réputé conforme, pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, une marge arrière à 5,88 mètres au lieu de 10 mètres.	Règlement de zonage n° 355-2019, article 5.1.1

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de ladite séance.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage ce **25 août 2025**.

Annie Frenette
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 17 h, le lundi 25 août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **25 août 2025**.

Annie Frenette
Directrice générale / greffière-trésorière